

William A. Ninas

C.P. 92, Victoriaville, Québec (Canada) G6P 6S4 – (819) 758-7401 – télécopieur: (819) 758-4822

---

COMMUNICATION

UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ÉTÉ  
du  
CENTRE DE FORMATION POPULAIRE

RÉFLEXIONS SUR LE MOUVEMENT  
COMMUNAUTAIRE ET LE  
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

RAWDON, QUÉBEC

AOÛT 1992

Note:

L'auteur participe présentement avec Louis Favreau à une recherche sur le développement économique communautaire, collaboration conjointe de la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs et du Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale de l'Université du Québec à Hull. Puisque cette recherche n'est pas terminée, les propos dans ce texte n'engagent que l'auteur et ne doivent pas être interprétés comme étant des conclusions préliminaires de la dite recherche.





## INTRODUCTION

Tellement d'auteurs ont si bien fait état de l'appauvrissement croissant de notre pays, de la dualisation institutionnalisée du marché du travail et de l'effritement pernicieux de notre infrastructure de services de santé et de service sociaux qu'il m'apparaît peu nécessaire d'insister davantage sur ces phénomènes. Ce sont toutefois ce genre de catastrophes qui, à mes yeux, composent la toile de fond de toute question de développement, qu'il s'agisse de développement économique ou de développement social, de développement local ou de développement régional, de développement communautaire ou de développement économique communautaire... Bref, tout développement prend inévitablement sa raison-d'être dans un mal-être et sa cible, c'est le bien-être.

Le mouvement populaire et communautaire québécois a lui aussi ses racines dans le mal-être et son objectif global n'apparaît rien de moins que le rétablissement d'une situation de bien-être. S'il étudie le développement régional et le développement local comme outils pour lui permettre d'arriver à cette fin, il devrait, à mon point de vue, le faire en rapport avec sa mission et sa spécificité. Assez rapidement, un tel questionnement aboutira au constat que plusieurs éléments du mouvement populaire et communautaire ont déjà choisis en acceptant de participer à des initiatives ou des instances de développement local et de développement régional. À ce niveau, il aurait à voir comment s'établit le lien entre ces expériences et son intervention spécifique. C'est l'objectif de cette intervention.

## L'INTERVENTION SPÉCIFIQUE DU MOUVEMENT POPULAIRE ET COMMUNAUTAIRE

Le colloque de Victoriaville sur le développement communautaire en 1986 a démontré que l'évolution du mouvement populaire et communautaire québécois s'est effectuée « sans débat, sans concertation » (Corporation de développement communautaire des Bois-Francs, 1987, 12) et il faut reconnaître l'absence d'une cohésion d'action qui caractérise des mouvements plus structurés. Ceci est possiblement dû au rejet par les organisations communautaires de toute forme de planification de haut en bas (Ninacs, 1989, 49), phénomène qui a instauré une certaine méfiance à l'égard des regroupements intersectoriels et autres structures nationales de concertation. Ce n'est, je crois, qu'avec la COCQ (Coalition des organismes communautaires du Québec) quelques années plus tard que

l'on retrouve une orientation de concertation dépassant les champs d'activités spécifiques mais force nous est d'y constater peu de réalisations depuis la journée de mobilisation et de visibilité de 1989. À mon avis, ce n'est vraiment qu'au niveau local qu'une véritable cohésion intersectorielle s'est développé au fil des années par le biais, entre autres des tables de concertation (Panet-Raymond et Bourque, 1991, 157) et des corporations de développement communautaire (Ninacs, 1990, 86-87).

On aurait néanmoins tort de conclure que le mouvement populaire et communautaire s'est privé pour autant d'une stratégie commune de développement. En fait, malgré l'absence d'une direction unique, le mouvement populaire et communautaire a su développer une intervention polyvalente à tous ses sphères d'activités, une intervention spécifique axée sur des fondements stratégiques cohérents qui est composée des éléments suivants:

- le regroupement des gens autour de projets à réaliser dans lesquelles les personnes qui vivent un problème articulent et prennent en charge collectivement des réponses à leurs propres besoins;
- l'enracinement dans les initiatives du milieu, empruntant parfois aux expériences vécues ailleurs ou prenant avantage de programmes gouvernementaux disponibles, mais se reposant en tout temps sur la volonté locale de s'impliquer selon ses forces et ses moyens;
- une vision globale du bien-être des personnes et de la société où l'individu n'est pas le seul et unique responsable de son sort et, en conséquence une même vision globale de l'être humain et une approche corrélative qui tient compte de toute la personne et non pas d'un seul problème;
- une opposition à l'action purement palliative et une recherche de solutions durables à partir des besoins réels, afin de transformer les situations et non pas seulement soulager les souffrances;
- une opposition à la bureaucratisation à outrance et au corporatisme myope et un refus de se laisser encarcanner dans des programmes au détriment de son action;
- l'insistance sur un fondement organisationnel de démocratie participative et d'éducation populaire, faisant de chaque événement et de chaque activité une démarche d'apprentissage et de réflexion critique en vue d'une conscientisation sociale et politique accrue;
- la mise de l'avant d'un projet d'une société nouvelle, débarrassée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, des logiques technocratiques et des abus de pouvoir, accompagnée d'un refus d'accep-

ter l'accroissement de la consommation comme moteur de l'économie et critère déterminant de la qualité de vie.

En termes plus académiques, on pourrait dire que le mouvement populaire et communautaire s'est doté, avec les années, d'une stratégie holistique et socialisante de développement endogène, axée sur la démocratisation, la responsabilisation et la formation et fondée sur des principes de justice sociale.

En d'autres mots, le mouvement populaire et communautaire possède déjà les éléments d'une stratégie de développement en conformité avec sa mission et il les utilise depuis un quart de siècle. Il s'agirait de voir maintenant si ceux-ci peuvent s'harmoniser avec d'autres stratégies, telles le développement local et le développement régional, pourvu que ces dernières vont dans le même sens que lui.

## LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AU QUÉBEC

Les expériences québécoises en matière de développement local et de développement régional<sup>1</sup> sont nombreuses et variées: on n'a qu'à penser aux coopératives de développement régional (CDR), aux organismes régionaux de concertation et de développement (ORCD) qui seront bientôt transformés en conseils régionaux de développement (CRD), aux comités d'aide au développement de la collectivité (CADC) dans certaines régions défavorisées et aux comités d'adaptation de la main-d'oeuvre (CAMO) dans d'autres régions et parfois dans les mêmes... Le dénominateur commun de cette panoplie de ressources est le fait qu'elles sont toutes vouées d'une façon ou d'une autre à l'amélioration du bien-être collectif. C'est à ce niveau qu'elles méritent l'attention du mouvement populaire et communautaire.

Notons que presque toutes ces structures émanent de programmes gouvernementaux. En vérité, sans l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) d'un bord et Emploi et immigration Canada (EIC) de l'autre, je crains que ce texte n'aurait probablement jamais été écrit...<sup>2</sup> Cependant, à l'inverse du mouvement populaire et communautaire qui a su devenir caméléon afin d'utiliser à ses propres fins les programmes publics, la majorité des initiatives de développement issues des milieux plus traditionnels ont plutôt tendance à se confiner aux directives et aux orientations décidées par d'autres. Une carence similaire de créativité se reflète dans la déter-

mination de les orientations de ces organismes qui, somme toute, dépassent rarement celles des programmes et semblent même épouser de cœur joie chaque nouvelle déclaration ministérielle. Selon mes observations, ceci fait que lorsqu'on parle de développement régional et de développement local au Québec, on se réfère très souvent plutôt à des structures et à des programmes qu'à un cadre d'action.

Cette situation équivoque se traduit, hélas, par des organismes de concertation souvent sclérosés par les jeux de pouvoir classiques, où les indices de développement sont les critères déterminés par les fonctionnaires lointains. Ces critères sont inévitablement économiques. Ce qui déprime, c'est que trop souvent ces critères sont *exclusivement* économiques. En d'autres mots, pour la plupart des organismes de développement non issus du mouvement populaire et communautaire, le développement local n'est que le simple développement économique de la localité ou du quartier, le développement régional que le simple développement économique de la région.

Ceci ne correspond évidemment pas à la vision globale du mouvement populaire et communautaire. De plus, ce n'est pas le type de développement mis de l'avant par les éléments du mouvement populaire et communautaire qui sont « embarqués » dans des structures de développement local ou de développement régional. D'ailleurs, il est possible d'affirmer qu'à date, l'incursion du mouvement populaire et communautaire dans le développement local et régional s'est principalement faite par le biais de la mise sur pied de ses propres structures de concertation et d'action — il s'agit bien sûr des corporations de développement économique communautaire (CDEC) et des corporations de développement communautaire (CDC) — et qu'en matière de développement économique, il a adopté une voie nouvelle, celle du développement économique communautaire. Même lorsque le mouvement populaire et communautaire fait partie des structures de développement local ou de développement régional, c'est par l'entremise des CDC et des CDEC.

## DEUX STRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT POPULAIRE ET COMMUNAUTAIRE

L'absence de cohésion à l'intérieur du mouvement populaire et communautaire québécois doit servir de toile de fond à la présentation des CDEC et des CDC. En fait, il existe des différences marquées entre un grand nombre de ces organismes, tant au niveau des structures, que des activi-

tés et même des orientations. Malgré ce bémol, plusieurs points communs permettent néanmoins d'établir certains parallèles et de dégager certains points de convergence.

## LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

En ce moment, il y a huit corporations de développement économique communautaire (CDEC) sur l'Île de Montréal et quatre autres doivent bientôt voir le jour ailleurs en province<sup>3</sup>. La première — le Programme Économique de Pointe St-Charles, né en 1984 et devenu, en 1990, le Regroupement pour la relance économique et sociale du sud-ouest de Montréal — s'est inspirée des expériences américaines et canadiennes. L'histoire de ses débuts est un peu celle de toute nouvelle organisation communautaire (Corporation de développement communautaire des Bois-Francis, 1987, 92; Gareau, 1990) et son évolution a servi, en quelque sorte, de modèle pour les autres qui l'ont suivi à Montréal (Favreau, 1989).

Malgré certaines différences au plan des moyens utilisés, toutes les CDEC véhiculent un modèle similaire de développement économique, un modèle non traditionnel au vocable « développement économique communautaire »<sup>4</sup>. Les CDEC financées par la ville de Montréal ont également d'autres traits communs à cause des exigences du programme municipal où la concertation des organisations publiques, privées, syndicales et communautaires figure au premier plan (Ville de Montréal, 1990, 29) et à cause des ressources financières et humaines dont elles disposent, d'une richesse inconnue ailleurs dans tout le mouvement populaire et communautaire.

Une facette dominante des CDEC, quelles soient montréalaises ou autres, mérite toutefois d'être soulignée: leur intervention est orientée à l'extérieur des organismes qui composent leur membership. En d'autres mots, une CDEC n'a pas comme but premier de répondre aux besoins de ses membres ou des organisations communautaires qui l'ont initiée mais bien à ceux de la communauté dans son ensemble.

Autre élément significatif, la prédominance de la facette économique du développement, car c'est après-tout la raison-d'être de l'organisme. À ce niveau, les CDEC adoptent des stratégies différentes. Par exemple, certaines seront axées sur la création d'entreprises traditionnelles et d'autres sur la mise sur pied d'entreprises communautaires ou alternatives (Joyal, 1991). Autre exemple:

les stratégies orientées vers la concertation font davantage appel aux ressources externes alors que celles orientées vers l'économie sociale ou le développement des ressources humaines mettent plus l'accent sur la participation de la communauté. Ce sont ces dernières d'ailleurs qui ont en fait le plus conservé leurs liens avec le mouvement populaire et communautaire

parce qu'elles sont en continuité avec le secteur communautaire déjà constitué (garderies, journaux et radios communautaires, coops d'habitation), parce qu'elles peuvent agir comme groupes de pression économique-sociale (pression pour un réinvestissement au plan économique dans les communautés locales), parce qu'elles accordent de l'importance à la participation des communautés locales à leur propre développement économique et au contrôle démocratique (membership large, représentants du milieu communautaire sur le CA) de leur travail dans le milieu (Favreau, 1989, 149-150).

## LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

La situation des corporations de développement communautaire est moins articulée et même le nom porte à confusion. Bien que les CDC québécoises soient indéniablement des agents de développement local, il ne faut pas les confondre avec les CDEC ni avec les CDC canadiennes ou américaines qui s'apparentent à presque tous les niveaux aux CDEC. Les CDC se distinguent actuellement des CDEC et des autres organismes de développement par ce qui suit:

- le motif de leur mise sur pied: il s'agit (au moins au début) de regroupement d'organisations communautaires sur un territoire donné, organisé en fonction d'être une structure d'aide technique, de concertation et de services par et pour les organisations communautaires (Lachapelle, 1990, 61; Ninacs, 1990, 86);
- leur membership, qui est composé principalement — dans certains cas, exclusivement — d'organisations communautaires;
- un processus commun aux CDC par lequel les organisations communautaires concernées cherchent à se connaître et à se reconnaître entre elles et à se faire reconnaître par leurs milieux et par les différents paliers gouvernementaux.

Elles se distinguent également des autres regroupements populaires par la composition de leur membership d'organisations communautaires qui proviennent de divers secteurs d'activités (par exemple, la garde d'enfants, l'habitation et le logement, la consommation, la violence conjugale...) et qui représente plusieurs types d'organismes (par exemple, des groupes de services, des groupes



d'éducation populaire, des groupes de pression et dans certains cas, des coopératives). Puisqu'elles oeuvrent très souvent sur le territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC), on se réfère en conséquence, en parlant des CDC, à des regroupements intersectoriels sous-régionaux d'organisations communautaires.

Actuellement, il y a onze corporations de développement communautaire au Québec, toutes — à l'exception d'une — situées en périphérie des grands centres urbains<sup>5</sup>. Dans la plupart des cas, il existait déjà un regroupement informel d'organisations communautaires sur le territoire et la CDC venait répondre à un besoin manifeste de concertation. À ce titre, l'une d'elle se décrit comme étant « à la fois coalition permanente et outil de concertation naturelle ».

Les ressources dont disposent les CDC sont très variées et les extrêmes rendent les généralisations impossibles: le nombre de salarié-e-s peut varier entre zéro et vingt, certaines ont des locaux prêtés et d'autres sont propriétaires d'édifices complets, les revenus annuels des unes se situent à 650 \$ et des autres, à 225 000 \$ et plus... Sur ce dernier point cependant, il est important de noter qu'à une exception près, les corporations de développement communautaire n'ont actuellement aucun financement récurrent et les plus anciennes luttent pour leur survie à ce niveau car elles n'ont pas de reconnaissance formelle de la part des gouvernements fédéral et provincial qui se traduirait par un programme de financement comme c'est le cas pour les CDEC à Montréal. D'un autre côté, les structures régionales et locales de ces mêmes gouvernements reconnaissent de plus en plus les CDC, par exemple en leur proposant de participer à divers comités, en leur demandant de développer des nouveaux services, etc.

Implantées dans des régions économiquement défavorisées, les CDC ont un objectif de lutte à la pauvreté et une volonté commune de faire face aux problèmes de désintégration économique et sociale. Ceci se traduit — à des degrés différents selon l'évolution de chaque CDC — par une action orientée simultanément vers la consolidation des opérations de leurs membres et vers le développement économique et social de leur communauté. Dans ce sens, elles empruntent aux autres structures de concertation, dont le mouvement populaire et communautaire s'est doté au fil des années, des services axés sur des acquis reconnus, tels le partage de l'information et des outils de travail, la mise en commun de services tels le secrétariat et/ou la formation... (Corporation de développement communautaire des Bois-Francis, 1987, 158). Il est toutefois important de relever que les quelques CDC impliquées au niveau économique (Bas-Richelieu, Bois-Francis, Rond Point...)

cherchent un langage différent de celui des autres décideurs dans ce domaine, un discours somme toute plutôt orienté vers le développement de l'économie sociale<sup>6</sup>.

## POINTS DE CONVERGENCES ET SPÉCIFICITÉS

Les traits communs aux deux, CDEC et CDC, semblent tourner autour des objectifs à long terme (pauvreté, désintégration du tissu social...) ainsi que la volonté de travailler là-dessus dans des structures démocratiquement contrôlées par des membres de la communauté. De plus, là où le discours de développement économique est présent, on retrouve l'option pour le développement économique communautaire. Un autre fait à noter: dans presque tous les cas, le CLSC local a été présent lors du démarrage (malgré que l'implication varie énormément selon les quartiers et les régions).

La spécificité des CDEC serait l'adoption d'un plan d'intervention autour du pôle économique et celle des CDC — à cause des préoccupations des groupes qui composent son membership — autour du pôle social. Autre différence: les CDEC, privilégiant une action concertée d'organismes représentant des communautés d'intérêts divers, doivent miser sur le travail des leaders et des entrepreneur-e-s afin de rejoindre les populations cibles tandis que les CDC, privilégiant une action concertée des organisations déjà composées des populations cibles, doivent chercher à les renforcer davantage.

## QUELQUES DÉFIS ET ENJEUX

### LA PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT

Le dépliant annonçant le dernier colloque du RQIAC formulait ce défi de la façon suivante: «...sera-t-il possible de faire reconnaître que pour être durable le développement ne doit pas être seulement économique mais aussi social? ». À mon avis, ce défi se situe à deux niveaux.

Le premier découle directement de la question posée. Ce qui suit surprendra sans doute plusieurs: dans les lieux traditionnels de développement économique ainsi que dans les structures de développement local et de développement régional, le développement économique communautaire n'est généralement *pas* reconnu. Ce n'est en effet que par la présence d'organisations vouées à ce type de développement (CDEC, quelques CDC) que l'on commence, dans certains milieux, d'en prendre conscience. Il y a sans doute un courant très fort vers la participation du milieu dans le développement économique et les CADC, par exemple, en sont une manifestation éloquentes. Il faut toutefois reconnaître que les stratégies adoptées par ces dernières s'inspirent des tendances plutôt traditionnelles qui somme toute mesurent le développement exclusivement en fonction de critères économiques. À ce niveau, le défi pour le mouvement populaire et communautaire est de persuader les autres acteurs de développement économique d'embarquer *avec lui* dans la recherche ou la création de modèles acceptables et réalisables de développement holistique et durable, dans l'élaboration d'une stratégie de développement qui tient compte à la fois du contexte économique, politique, social, culturel et écologique dans lequel les gens vivent.

L'envers de la médaille cache un autre défi de taille: bref, il faut souvent convaincre le mouvement populaire et communautaire de la même chose. Puisque les organisations communautaires oeuvrant dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation populaire constituent la majorité des groupes du mouvement populaire et communautaire, il serait malhonnête de passer outre le fossé profond qui sépare plusieurs d'entre elles des coopératives et des entreprises communautaires en général.

En fait, il existe sans contredit une grande tension entre les intervenant-e-s communautaires dans le domaine économique et ceux et celles du développement social. On pourrait prétendre que les liens entre ces différents groupes devraient être relativement forts car ils auraient sensiblement le même lieu d'émergence<sup>7</sup>. Cependant une contradiction importante réussit à diviser même aujourd'hui les protagonistes d'interventions similaires oeuvrant très souvent sur le même territoire et dans le même but à long terme. Les réflexions suivantes, prononcées en 1986, sont à mon avis toujours d'actualité et font nettement état de la problématique:

L'unanimité n'est pourtant pas faite. Certain-e-s indiquent que l'approche économique du communautaire est difficilement conciliable avec la nature des groupes communautaires. Le risque demeure de perdre notre énergie à autre chose que les services à rendre; de nous diluer et de nous disperser dans tous les secteurs d'activités. La question demeure entière. Doit-on travailler à mettre en place un sys-

tème de production parallèle ou devrait-on plutôt mettre de la pression sur l'État pour améliorer les conditions de travail? (*ibid.*, 158)

Les organisations populaires n'ont pas l'expertise et les connaissances pour tenter une telle intervention. La création d'emplois est une fausse piste car on ne fera que boucher les trous là où l'entreprise privée n'a pas réussi. Nous ne serons qu'une soupape du gouvernement (*ibid.*, 179).

Le débat, à ce niveau, est loin d'être clos. Il est parfois même exacerbé par les CDEC qui « introduisent cependant des éléments de rupture dans le secteur communautaire, par leur souci d'efficacité économique, par leur engagement dans l'engrenage économique lui-même, par les concertations obligées qu'elles favorisent avec certains milieux d'affaires. Cela n'est pas sans provoquer, du moins temporairement, un certain flottement idéologique. » (Favreau, 1989, 150)

Malgré qu'il existe toujours une discordance entre les intervenant-e-s du développement économique et ceux et celles du développement social, les stratégies tant gouvernementales que populaires des deux secteurs mettent actuellement un nouvel accent sur la prise en charge « par le bas » des initiatives et des structures. Il y a ici une reconnaissance certaine d'une approche qui « colle » aux réalités et aux besoins du milieu et qui passe par la concertation et la régionalisation.

Le mouvement populaire et communautaire utilise ce type de stratégie depuis plus de deux décades et ses réussites et ses acquis sont impressionnants. Les CDC en sont d'ailleurs un témoignage éloquent en elles-mêmes. Un enjeu des CDC est précisément de faire reconnaître l'intervention communautaire tant au niveau local que régional et provincial, de faire comprendre et respecter les valeurs sur lesquelles elle repose et de trouver un financement permettant d'assurer sa pratique sans brimer son autonomie.

## LA DÉCENTRALISATION DU POUVOIR ÉCONOMIQUE

Entre novembre 1991 et janvier 1992, plus de 1500 personnes provenant de quelque 300 organismes se sont fait entendre lors des audiences de la Commission populaire itinérante de Solidarité populaire Québec<sup>8</sup>. Là où j'ai été présent comme commissaire ainsi que dans les autres villes, un discours récurrent se faisait entendre très clairement: la revendication d'une décentralisation des pouvoirs et des infrastructures de développement économique vers les communautés et les régions, afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de bâtir une économie au service de toute la

population, une économie qui serait axée sur le développement durable, le plein emploi et le contrôle par les gens du milieu et ce, dans une perspective de justice et d'équité.

Le rapport des commissaires fera état de cette réalité mais il présentera également un autre point de vue, moins fréquemment présenté mais tout aussi percutant. Il s'agit de reconnaître les risques de la décentralisation et ce, à tous les niveaux: les disparités potentielles d'une région à l'autre, le renforcement d'une élite locale plutôt qu'une démocratie accrue, l'impossibilité de faire respecter des normes nationales... Malgré ces dangers, on fera également ressortir l'expression majoritaire en faveur d'une démocratie économique qui s'articule autour de trois pôles:

- la décentralisation des pouvoirs accompagnés de ressources financières adéquates afin de permettre un développement socio-économique endogène;
- la démocratisation des entreprises;
- l'élargissement du domaine public et du contrôle public.

Tenant compte de ce qui précède, à mes yeux, le développement économique communautaire saurait fort bien traduire ces aspirations car il propose une stratégie de développement local axée sur la prise en charge par les communautés à la base. Cependant, il revêt également certaines faiblesses et le bilan de sa pratique est actuellement, au mieux, incertain.

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

Le développement économique communautaire (DÉC) est-il plus que le simple développement économique de la communauté? Cette question m'apparaît cruciale dans le but de trouver une explication pour la participation inégale du mouvement populaire et communautaire dans le développement économique communautaire.

Une hypothèse pourrait être que certains groupes perçoivent le DÉC comme stratégie réformiste inévitablement vouée à l'échec. Il m'apparaît possible d'épouser cette thèse sans sombrer dans un marxisme aveugle car il est évident que le système capitaliste actuel est paradoxalement à la fois à l'origine de la plupart de nos maux sociaux et en même temps, en pleine croissance avec la globalisation des marchés et le chaos idéologique de l'Europe orientale. Devant une telle situation, si le

développement économique communautaire ne propose aucune alternative au système capitaliste, ou si ses alternatives sont perçues comme essentiellement « cosmétiques », des éléments perspicaces du mouvement populaire et communautaire auront sans doute une grande difficulté à justifier une participation dans ce genre de développement.

Au moins un auteur américain (Haberfeld, 1991), reflétant un peu les préoccupations d'un militant qui tente de justifier une pratique associée à des « vendus » au système, croit que le développement économique communautaire s'éloigne du modèle traditionnel du capitalisme pour les raisons suivantes:

- le DÉC met de l'avant des organismes sans but lucratif comme véhicules principaux de développement économique;
- le DÉC encourage la propriété et le contrôle dans les mains de la communauté (parfois même dans les mains des travailleurs et des travailleuses);
- le DÉC s'engage à poursuivre des objectifs autres que les seuls profits d'une entreprise quelconque, dont la revitalisation du quartier, l'emploi et la formation des membres de la communauté, le réinvestissement local et l'achat local, et le développement de services publics et communautaires.

Ces arguments semblent, à première vue, faibles dans le contexte québécois. Par exemple, ailleurs qu'à Montréal, les principaux agents de développement économique sont les corporations de développement économique (CDE). Ces organismes sans but lucratif sont habituellement des régies municipales et donc contrôlés localement. Dernièrement, les comités d'aide au développement de la collectivité (CADC), avec leurs pendants à l'investissement, les centres d'aide à l'entreprise (CAE) et à la formation, les comités d'adaptation de la main-d'oeuvre (CAMO), ont été mis sur pied, chacune d'elles à fins non lucratives et sous le contrôle des leaders de la communauté. Mais jusqu'à maintenant, toutes ces structures semblent avoir véhiculé qu'un objectif de développement économique purement conventionnel et n'offrent, à première vue, des avantages qu'aux entreprises capitalistes traditionnelles. On pourrait conclure que la structuration comme organisme sans but lucratif et le contrôle local ne sont pas des gages d'une alternative au capitalisme.

Quant au contrôle par les travailleurs et les travailleuses, le modèle québécois de coopérative de travail est assez fragile (Lamoureux, 1991) et, à quelques exceptions près, assez loin du mouvement populaire et communautaire et même du mouvement syndical. C'est la même réalité pour les compagnies à but lucratif où les actions sont détenues par travailleurs et les travailleuses. Cela étant dit, ce n'est pas le principe qui est en cause mais plutôt la difficulté de l'application. D'une

part, ces modèles organisationnels semblent malheureusement peu préconisés dans les CDEC et d'autre part, ont demandé excessivement d'énergie dans les CDC qui offrent ce genre de service. Le DÉC pourrait marquer des points ici...

Quant aux objectifs sociaux, ne peut-on pas croire que ceux-ci sont très bien véhiculés actuellement par les organisations communautaires? Assez bien, il faut croire, pour que le Ministère de la Santé et des Services sociaux leurs accorde une reconnaissance officielle comme interlocuteurs privilégiés... À ceci, on peut répondre que les organisations sans assises économiques structurées et permanentes sont vouées à des victoires éphémères sur le front politique et à une précarité financière chronique. On n'aurait certainement pas tort et la capitulation du même MSSS aux intérêts économiques est éloquente à ce niveau. De plus, mon expérience personnelle m'a souvent confirmé que les acquis sociaux ne sont jamais acquis et qu'il faut assurer une présence continue si on veut des réalisations durables à ce niveau.

La question demeure donc entière: peut-on prétendre que le développement économique communautaire représente une alternative valable au modèle capitaliste? À ceci, ma réponse serait actuellement négative car il propose une action sur les plans de l'offre et de la demande (Economic Council of Canada, 1990, 4-5) et non pas dans le développement d'une économie alternative (Laville, 1989, 333). Cependant, je répondrais également que le DÉC est un pas dans une nouvelle voie entre l'économie de marché et l'économie étatique. J'insisterais sur la nécessité qu'il soit adapté pour tenir compte des réalités québécoises et des valeurs du mouvement populaire et communautaire. Certes, il ne saura le faire sans la participation du mouvement populaire et communautaire. Puisqu'il s'agit d'un processus et non pas d'une technique et puisque sa mise en pratique est encore jeune, il est encore possible, je crois, pour le mouvement populaire et communautaire de le modeler à son image. C'est tout un défi mais, à mon point de vue, les alternatives sont peu nombreuses.

## CONCLUSION

Ce qui distingue l'ensemble des mouvements alternatifs des courants traditionnels, c'est un rejet de certaines valeurs et une adhésion à d'autres. Tout au long de son histoire, le mouvement populaire et communautaire a cherché à jouer un rôle de laboratoire pour l'expérimentation des valeurs alternatives. Dès le début par exemple, les premières organisations ont été issues d'une volonté popu-

laire de trouver des alternatives au mode de production-consommation axé sur le capital et le profit privé, l'augmentation des besoins, la surconsommation et l'endettement: on proposait — et on propose toujours — des valeurs alternatives à celles-ci. D'autres groupes sont apparus par la suite et je vous épargne la litanie de leurs lieux d'intervention: vous le savez comme moi qu'il y en a une pléiade dans une variété de champs d'activités.

Notons toutefois qu'elles ont toutes en commun une volonté de faire la preuve que des solutions qui tendent vers une justice sociale peuvent être mises en pratique, ou, dans les mots d'un ami, de faire la « preuve par l'existence ».

La description, au début de ce texte, des traits distinctifs de l'intervention communautaire s'applique aussi bien à ses structures de concertation et de développement. Ce qui caractérise le mouvement communautaire, ce sont des valeurs tributaires de la justice sociale. Ce qui serait sa spécificité serait une intervention qui lui est propre, une qui repose sur ces mêmes valeurs. Le défi est alors de maintenir ce type d'intervention à l'intérieur des activités de développement économique communautaire et des nouvelles structures, les CDC et les CDEC. C'est le même défi qui plane lorsque le mouvement populaire et communautaire décide d'investir des structures qu'il n'a pas initiées.

Je dis ceci car, à mes yeux, ce sont les valeurs qui doivent être à la fois les points de convergence entre les groupes qui composent le mouvement populaire et communautaire et les points de démarcation de ses pratiques avec celles des autres. Ces valeurs doivent être mises en pratique dans tous les sphères d'activité, y compris le développement économique. Autrement, on n'a pas vraiment d'affaire à vouloir changer le monde, n'est-ce pas?

---

#### NOTES

- <sup>1</sup> Le concept de « développement régional » a été interprété dans un sens qui inclut *a priori* une préoccupation de développement économique dans le sens d'une transformation socio-économique conduisant à une amélioration durable du niveau de vie de la population. Les instances régionales de concertation en matière de développement purement social ou culturel, par exemple, ne font pas partie de cette dissertation.
- <sup>2</sup> On n'a qu'à jeter un coup d'oeil chez nos voisins du sud pour constater la pénurie d'expériences de développement régional lorsque l'État ne joue pas un rôle de support et, à l'inverse, la richesse d'initiatives de



développement local lorsque l'État met des outils de développement à la disposition des communautés, par exemple, par le Community Reinvestment Act ou les Community Development Block Grants.

- 3 Il s'agit des suivantes situées à Montréal: CDEC Ahuntsic\Cartierville (en formation), CDEC Centre-Nord, CDEC du Centre-Sud et du Plateau Mont-Royal, CDEC Rosemont et Petite-Patrie, Centre d'innovation en développement économique local-Grand-Plateau (CIDEL-GP), Conseil Communautaire de Côte des Neiges-Snowdon, Corporation de développement de l'EST (CDEST), Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest de Montréal (RESO). Au moment de la rédaction de ce texte, la Corporation de développement communautaire Rond-Point travaille à la mise sur pied de trois corporations de développement économique communautaire dans la région de l'Outaouais. Finalement, les promoteurs de la CDEC des Trois-Villages ont tenu un premier colloque de consultation de la population à La Conception le 2 mai 1992.

- 4 Selon la définition proposée par l'Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC), le développement économique communautaire est

un processus par lequel une communauté, à même le travail de leaders, crée une variété d'organisations, à caractère socio-économique, dans l'optique:

- d'attirer du capital dans la communauté, dans des termes acceptables pour cette dernière;
- d'améliorer l'environnement physique immédiat, à même des ressources locales ou extérieures...;
- d'augmenter les possibilités d'emploi et de création d'entreprises pour des résident-e-s de la communauté, en fournissant de la formation ou en créant directement des entreprises collectivisées;
- d'encourager les entrepreneur-e-s ou les décideur-e-s à offrir des services ou à rendre accessibles des services à la population de la communauté... (Fontan, 1991, 32)

Toujours selon l'IFDEC, les dimensions de leurs interventions en matière de développement économique communautaire peuvent correspondre à ce qui suit (*ibid.*, 80-100):

- la dimension de développement de l'employabilité:
  - initiatives d'insertion (services externes de main-d'oeuvre [SEMO], entreprises d'insertion)
- la dimension de création de l'emploi et d'entreprises:
  - soutien aux entrepreneur-e-s
  - incubateurs
  - initiatives de détection des usines en difficulté
- la dimension d'aménagement du territoire:
  - contrôle local du développement (politiques d'aménagement, propriété foncière)
  - développement de l'habitation
- la dimension de l'investissement et des initiatives financières

- 5 Il s'agit des suivantes: CDC Beauharnois-Salaberry (Valleyfield), CDC Brome-Missisquoi (Farnham), CDC de Longueuil (Longueuil), CDC des Bois-Francs (Victoriaville), CDC des Deux Rives (Jonquière), CDC Drummond (Drummondville), CDC du Bas Richelieu (Sorel), CDC du Granit (Lac Mégantic), CDC Région de l'Amiante (Thetford Mines), CDC Rond Point (Buckingham), Regroupement des organismes communautaires du KRTB (Rivière-du-Loup).

- 
- 6 « Pour les dirigeants coopératifs, syndicalistes et communautaires, l'expression économie sociale renvoie spontanément à trois réalités dans la société québécoise: 1- le développement local et régional à partir duquel on cherche à mettre sur pied des entreprises ayant des objectifs économiques et sociaux, 2- les nouvelles formes de partenariat qui amènent les entreprises capitalistes à prendre en charge des préoccupations sociales dans le domaine de l'environnement, de la participation des travailleurs et de l'apport à la communauté, 3- la formule légale de coopérative qui par définition tente d'allier valeurs économiques et valeurs sociales » (Lévesque et Malo, 1992, 221).
- 7 À titre d'exemple, signalons les clubs coopératifs de consommation nés dans la mouvance du mouvement populaire émergeant au début des années 70 (Mercier, 1990, 100), la concertation des organisations communautaires qui a donné lieu à la naissance du Programme Économique de Pointe St-Charles (Gareau, 1990, 4), la préoccupation de ne pas dissocier les coopératives des autres organisations communautaires dans les Bois-Francs (Ninacs, 1990, 76) ou encore les groupes et mobiles de démarrage des entreprises alternatives étudiées par Bhérer et Joyal (1987, 62-68).
- 8 Communiqué de presse de Solidarité populaire Québec daté du 29 janvier 1992.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bhérier, Harold et Joyal, André (1987). *L'entreprise alternative: mirages et réalités*, Montréal, Éditions Saint-Martin
- Corporation de développement communautaire des Bois-Francs (1987). *Fais-moi signe de changement: les actes du colloque provincial sur le développement communautaire (Victoriaville 1986)*, Victoriaville, Corporation de développement communautaire des Bois-Francs.
- Doucet, Laval; Favreau, Louis (1991). *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Silery (Québec), Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, Louis (1989). *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours — continuités et ruptures*, Montréal, Le centre de formation populaire et Les éditions du fleuve.
- Fontan, Jean-Marc (1991a). *Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire*, Montréal, Institut de formation en développement économique communautaire.
- \_\_\_\_\_ (1991b). La démocratie économique communautaire, *Possibles*, vol. 16, no 1, Montréal, 53-64.
- Gareau, Jean-Marc (1990). *Le Programme Économique de Pointe St-Charles 1983-1989: La percée du développement économique communautaire dans le Sud-Ouest de Montréal*, Montréal, Institut de formation en développement économique communautaire.
- Haberfeld, Steven (1991). Community Economic Development: The Complementary Roles of the Community Organizer and the Business Developer, *Making Waves*, vol. 2, no 4, Vancouver, 9-12.
- Joyal, André (1991). *Le développement économique communautaire: l'exemple de Montréal*, Groupe de recherche en économie et gestion des petites et moyennes organisations et de leur environnement, Université du Québec à Trois-Rivières, cahier de recherche 91-17, 25 pages.
- Lachapelle, René (1990). *Le mouvement communautaire à Sorel-Tracy: éléments pour une stratégie de développement*, Sorel, Éditions communautés militantes.
- Lamoureux, Henri (1991). L'autogestion à Montréal: une bonne idée qui ne réussit pas à décoller, *Possibles*, vol. 16, no 1, Montréal, 121-135.

- Lamoureux, Henri, Mayer, Robert et Panet-Raymond, Jean (1990). *L'intervention communautaire*, 5<sup>e</sup> éd., (1984), Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Lévesque, Benoît et Malo, Marie-Claire (1992). L'économie sociale au Québec: une notion méconnue mais une réalité économique importante, chapitre d'un volume à paraître en juin 1992, 62 pages.
- Mercier, Clément (1990). Coopératives, groupes populaires et pratiques émancipatoires: le cas des clubs coopératifs de consommation, *Coopératives et développement*, vol.21, no 2, , Montréal, 99-120.
- National Congress for Community Economic Development (1989). *Against All Odds: The Achievements of Community-Based Development Organizations*, Washington, D.C., National Congress for Community Economic Development, 10 pages.
- Ninacs, William A. (1989) Vingt ans d'expérience, *Relations*, no 548, 47-51.
- \_\_\_\_\_ (1990). L'intervention communautaire: une alternative à l'intervention sociale, *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 9, no 1, 75-96.
- \_\_\_\_\_ (1991). Vingt ans de développement communautaire dans les Bois-Francs, *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Sillery (Québec), Presses de l'Université du Québec, 16 pages.
- \_\_\_\_\_ (1992). Participation syndicale à diverses tables de concertation, aux États-Unis et au Canada hors Québec, en matière de développement régional, Rapport de recherche exploratoire pour le compte de la Confédération des syndicats nationaux, texte ronéo, 24 pages.
- Panet-Raymond, Jean et Bourque, Denis (1991). *Partenariat ou pater-nariat*, Rapport de recherche sur la collaboration entre établissements publics et organismes communautaires œuvrant auprès des personnes âgées à domicile, Groupe de recherche en développement communautaire, Université de Montréal. École de service social, 175 pages.
- Ville de Montréal (1990). *Partenaires dans le développement économique des quartiers*, Montréal, texte ronéo, 41 pages.
- Zdenek, Robert (1987). Community Development Corporations, *Beyond the Market and the State*, [Severyn T. Bruyn and James Meehan, Editors], Philadelphia, Temple University Press, 112- 127.